



## Conseil

Distr. générale  
7 mai 2015  
Français  
Original : anglais

---

### Vingt et unième session

Kingston (Jamaïque)

13-24 juillet 2015

## **Élection destinée à pourvoir un siège devenu vacant à la Commission juridique et technique, conformément au paragraphe 7 de l'article 163 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982**

### **Note du Secrétaire général**

1. Le Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins est invité à prendre note du fait que M. Emmanuel Kalngui (Cameroun), membre de la Commission juridique et technique, a démissionné le 2 avril 2015. M. Kalngui avait été réélu membre de la Commission le 21 juillet 2011 (voir ISBA/17/C/21, par. 18) pour un mandat de cinq ans commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2012.
2. Conformément au paragraphe 7 de l'article 163 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 et au paragraphe 3 de l'article 80 du Règlement intérieur du Conseil, en cas de décès, d'incapacité ou de démission d'un membre de la Commission avant l'expiration de son mandat, le Conseil élit, pour la durée du mandat restant à courir, un membre de la même région géographique ou représentant la même catégorie d'intérêts.
3. Le paragraphe 3 de l'article 163 de la Convention et l'article 81 du Règlement intérieur du Conseil disposent que les membres d'une commission doivent avoir les qualifications requises dans les domaines relevant de la compétence de celle-ci et que, afin de permettre aux commissions d'exercer leurs fonctions efficacement, les États parties désignent des candidats de la plus haute compétence et de la plus haute intégrité, ayant les qualifications requises dans les domaines pertinents.
4. Par note verbale datée du 13 avril 2015, la Mission permanente du Cameroun auprès de l'Autorité internationale des fonds marins a informé le secrétariat de l'Autorité que M. Théophile Ndougsa Mbarga, Directeur de la géologie au Ministère des mines, de l'industrie et du développement technologique du Cameroun, était proposé comme candidat pour le siège vacant de la Commission. Le curriculum vitæ de M. Ndougsa Mbarga est joint en annexe à la présente note.



## Annexe

### **Curriculum vitae Théophile Ndougsa Mbarga (Cameroun)\***

[Original : français]

M. Ndougsa Mbarga Théophile est titulaire d'un doctorat en exploration géophysique et est professeur de rang magistral au grade de maître de conférences des universités d'État (Université de Yaoundé 1). Il est également titulaire de plusieurs diplômes professionnels en ingénierie minière et en gestion des opérations de développement des hydrocarbures et de négociation des contrats miniers et pétroliers.

Le profil évoqué ci-dessus et les nombreuses publications de M. Ndougsa Mbarga (plus d'une vingtaine dans les journaux internationaux) comme universitaire dans le domaine des géosciences appliquées à la recherche minière et pétrolière ont permis son entrée dans l'administration en charge de la géologie, des mines et des hydrocarbures. Il a ainsi exercé les fonctions de sous-directeur de la géologie (du 8 septembre 2005 au 12 février 2013) et de directeur ad intérim des mines et de la géologie (du 14 juillet au 16 septembre 2011), et exerce celles de directeur de la géologie depuis le 27 février 2013. En outre, il est actuellement le représentant du Cameroun au Forum intergouvernemental des mines, des minerais, des métaux et du développement durable qui se réunit sous l'égide de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

Au cours de ces 10 dernières années, M. Ndougsa Mbarga a pris part activement :

1) Aux négociations des conventions minières sur les projets de développement des diamants, de fer et de bauxite au Cameroun. Dans certains cas, comme celui des négociations de la convention minière sur la bauxite, il a été pendant un an à la tête du comité chargé de conduire lesdites négociations;

2) À la réalisation de plusieurs audits conformément au code CRIRSCO (Committee for Mineral Reserves International Reporting Standards) (qui rassemble les directives des codes canadien, sud-africain, australien, américain, chilien et européen relatifs aux modalités d'estimation et déclaration des ressources et réserves minières) sur l'évaluation des ressources et réserves minières de plusieurs projets en cours sur le domaine minier camerounais;

3) À l'encadrement des transactions entre les petites entreprises minières opérant sur le domaine national et les géants de l'industrie minière internationale;

4) Aux missions techniques préalables pour l'évaluation des activités d'exploration et de production d'hydrocarbures de certaines sociétés pétrolières (Sterling Oil & Gas Ltd, Murphy Cameroon Ntem Oil) avant leur entrée dans le domaine pétrolier national camerounais.

Il faut également noter que, dans le cadre de la prévention des risques naturels, il a assumé la fonction de coordonnateur technique de la mise en œuvre des activités de la convention entre le Fonds de solidarité prioritaire français, l'Union européenne

---

\* Les curriculum vitae ne sont pas revus par les services d'édition.

et le Cameroun sur la surveillance des risques autour du Mont Cameroun d'octobre 2005 à mai 2007, avec pour finalité la gestion des risques naturels et la protection civile des populations qui habitent autour dudit mont.

Toutes ces activités de coordination, de suivi et d'évaluation, qu'il pratique quotidiennement, lui permettent d'être au fait de l'environnement technique des questions de droit international en général, et de celles de droit international relatif aux opérations dans les domaines minier et pétrolier en particulier.

Aussi, ses qualités techniques et son expérience avérées en matière de suivi et d'évaluation des activités d'exploration, d'exploitation et de valorisation minière et d'hydrocarbures sont la base de sa candidature pour le Cameroun, afin qu'il soit mis à la disposition de la Commission juridique et technique de l'Autorité internationale des fonds marins.

---